

Louis-Marie BRESSON
12, ruelle Henri Muret
78650 BEYNES
☎ 013489122_
louis-marie@bresson.pro

Monsieur le Commissaire Enquêteur
En Mairie
39.370 La Pesse

La Pesse, le 16 octobre 2026

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaiterais qu'à l'occasion du nouveau PLUI, il soit remédié à l'anomalie suivante.

Lorsque j'ai acheté en 2001 la propriété située à La Pesse, 4 chemin Sur le Cernétrou (parcelles B1138 et B1139), il y avait un petit bâtiment (cabane) qui ne figurait pas sur le cadastre (Photo ci-contre)

Il s'agit d'un petit abri non fermé, en bois ronds, qui a été installé par le propriétaire précédent pour abriter les chiens de traîneaux des touristes qu'il hébergeait dans ses chambres d'hôtes.

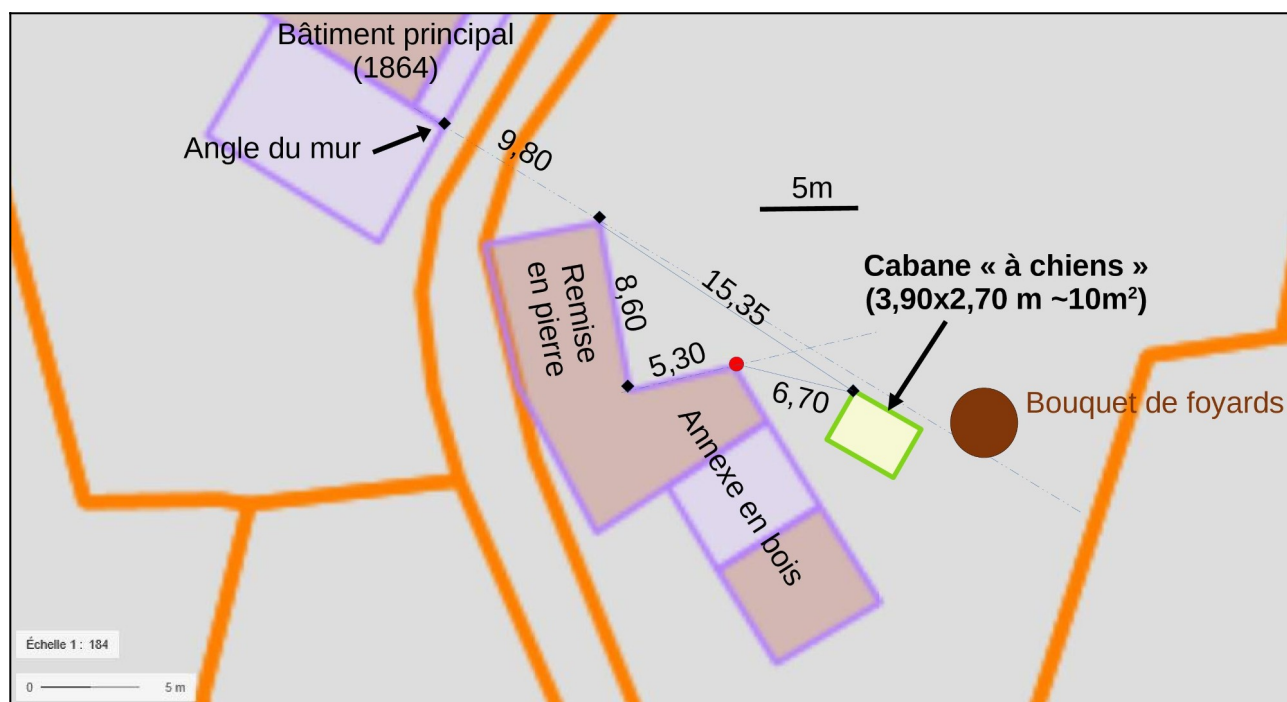
Elle date de la fin des années 1980 : elle est en effet visible sur la photo aérienne IGN du 10 avril 1991 (voir en annexe).

Cette "cabane à chiens", d'environ 10 m², n'a pas de fondations car elle est supportée aux quatre coins par un pieu en bois; le terrain, en légère pente, avait été en partie remblayé pour constituer le sol de l'abri (photo ci-contre). C'est peut-être la raison pour laquelle cet abri n'avait pas été déclaré à l'époque.

Aujourd'hui, cette cabane est en très mauvais état : elle risque de s'effondrer et j'en ai donc interdit l'entrée à mes petits-enfants. Comme elle n'est pas réparable, je souhaite pouvoir la remplacer.



Mais il faut pour cela que le PLUI me l'autorise : c'est l'objet de ma démarche.



Sur la plan ci-dessus, vous pouvez voir que cette cabane est à environ 25,15 m de la maison principale, et à 6,70 m de l'annexe (mesures faites au double-décamètre). Dans ces conditions, serait-il possible de la remplacer ?

Sur le plan paysager, il me semble qu'il serait dommage qu'une telle cabane, bien intégrée dans le site (photos ci-dessous), doive être remplacée par un simple petit abri de jardin "réglementaire" de 5 m².



En espérant un avis favorable, je vous prie de croire, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, en mes sentiments les meilleurs.

Louis-Marie Bresson

Annexe

Sur cette photo aérienne de 1991, prise en fin d'hiver, la cabane est bien visible car, en l'absence de feuilles, elle n'est pas cachée par le bouquet de foyards (hêtres) sous lequel elle se situe (et qui devait d'ailleurs être moins imposant à l'époque).

Remarque : l'annexe en bois qui prolonge la remise en pierre n'était pas encore construite à l'époque.

